

Éthique des TICE (1h)

Les TUIC par principe, comme par exemple les biotechnologies, posent plus encore de problèmes juridiques car elles créent du nouveau, toujours plus vite que le législatif.

1. Qu'est-ce qu'un bon fonctionnaire ?

3 manières complémentaires de réfléchir à la loi et aux bons gestes professionnels.

Mode de fonctionnement	Avantages	Limites
Connaître toute la législation	Exhaustivité	- quasi impossible excepté pour un juriste - mais pas de capacité d'interpréter les situations nouvelles
Appliquer des protocoles définis en cas de situation difficile	Pratique = le protocole a prévu des cas de figure et les réponses pertinentes	- Les protocoles ne recouvrent pas l'ensemble des situations possibles. Ils n'interprètent pas assez. * - Il faut parfois agir vite sans connaissance des protocoles.
Penser avec les principes qui ont animé les lois	- compréhension du fond du législatif - capacité d'interpréter les situations nouvelles	- les principes sont trop généraux - il n'est pas toujours facile de hiérarchiser entre tous les principes...

* Exemple : la petite fille oubliée dans une voiture près d'Annecy, sous un... protocole...

2. Les grands principes concernés pour les TUIC :

1. la Propriété privée = droits d'auteur, droit d'exploitation pour une personne privée ou pour une instance publique (ex. droit à l'image des monuments)

2. la Liberté individuelles et ses limites => Respect moral de la personne = droit moral sur ce qui est dit sur la personne, sur ses œuvres, sur son image.

1. = Droit pénal ? À vérifier...

2. = Droit civil ? À vérifier...

3. Les principes qui engagent l'autorité publique.

3. L'école, la société et ses 3 espaces :

- espace privée = lois communes
- espace publique = lois communes + lois espace publique
- espace de l'autorité publique = lois communes + lois espace publique + lois sur la laïcité, l'institution doit pouvoir avoir un regard sur ce qui est édité sur un espace régi par l'autorité publique.

L'école se situe dans l'espace de l'autorité publique mais les productions de l'élève sont-elles pour autant des produits publics ? Non...

Où commence le privé et le public dans les supports des TUIC ? Mail ? Forum ? Réseau social ?

Site Internet ?

Droit à l'image/droits d'auteurs

- notion de droit à l'image
- notion de droit d'auteur
- la loi de 2009 sur l'exception pédagogique
- lien entre ces notions et les pratiques de classe : photocopies, diffusion publique de documents, de production d'élèves, de photographies,
- pertinence des diffusions de photographies d'élèves

Communication électronique

(en lien avec le BOEN n°35 du 24 septembre 1998)

- utilisation des services en ac-versailles.fr (courrier électronique, sites Internet, blogs, vidéo-conférence, espaces collaboratifs, etc...) - conditions, contacts
- existence et utilisation de la messagerie professionnelle
- modalités de communication avec les élèves, les parents - intérêt, risques et dérivés... (échanges de courriels, commentaires sur les blogs, etc.)

Responsabilité de l'enseignant face à ses élèves

- utilisation d'Internet avec les élèves : Loi Darcos de 2004 : existence obligatoire d'un dispositif de protection des mineurs (et ses limites), situations à risque, pertinence des usages, utilisation des outils de protection (fonctions de filtrages des moteurs de recherche comme safe search), préparation des séances de recherche Internet (proposition d'une liste de sites, choix de mots clés, test préalable des requêtes de recherche).
- quelle conduite tenir en cas d'incident de consultation?
- les réseaux sociaux : pertinence des usages pédagogiques au primaire, conditions d'utilisation
- conditions d'utilisations des logiciels, notion de licences logicielles, responsabilité de l'enseignant
- conditions d'utilisation du matériel, assurance, dons, etc...
- responsabilisation des élèves :
 - rédaction et mise en place d'une charte de bon usage des TUIC au sein de la classe
 - travail et outils de prévention sur les risques d'Internet (ex: <http://www.vinzetlou.net/>)